

CONVOCATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le :

Mercredi 2 décembre 2020 à 19 heures

à

La salle Pierre Perret, en respectant les gestes barrières de distanciation physique avec port du masque obligatoire et gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée de la salle



Le public ne sera autorisé qu'en fonction des règles sanitaires en vigueur ce jour-là.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil du 10 juillet 2020
- Opposition au transfert de compétences à la CCPL en matière de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- Convention avec la CCPL pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols
- Adhésion à un groupement de commande en matière de fournitures d'électricité
- Nomination de la liste des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- Définir une stratégie d'évaluation des prix des concessions du cimetière déjà construites et libérées.
- Redéfinir le tableau des effectifs de la commune
- Autorisation du conseil, pour la période précédant le vote du budget primitif 2021, de pouvoir mandater 25 % des dépenses d'investissements qui étaient prévues au budget 2020
- Don de 500 € aux sinistrés des départements du Gard et des Alpes-Maritimes par l'intermédiaire de l'AMF 34 (Association des Maires de France de l'Hérault)
- Questions diverses

Veillez agréer, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A Saint-Sériès le 27 novembre 2020
Le Maire, Pierre GRISELIN



En cas d'absence, vous trouverez ci-joint, en format pdf, un pouvoir à remettre à la personne de votre choix présente lors du conseil municipal qui devra le déposer au secrétaire de séance dès qu'il/elle sera désigné (e)

Vous pouvez aussi l'envoyer par mail à : secretariat@saint-series.com